



COMpte RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 OCTOBRE 2016

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

Elus représentés : 51 personnes présentes et 13 procurations

Ordre du jour

- Intervention du SDIS du Doubs sur le projet de règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (Commandant Lionel TOURAISIN),
- Rapport du Président,
- Demande d'adhésion des communes de VALAY et VENERE,
- Etat d'avancement du programme de travaux,
- Compte rendu de la visite annuelle du patrimoine bâti,
- Rapport de certification,
- Assainissement non collectif : approbation nouveau règlement et tarification,
- Délégation au Président pour ouverture de ligne de trésorerie,
- Questions et informations diverses.

1. Intervention du SDIS du Doubs

Le président accueille le SDIS du Doubs qui vient faire une présentation du projet de règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. Le sujet avait été évoqué lors de précédentes assemblée générale.

Le Commandant Lionel TOURAISIN explique le contexte réglementaire dans lequel s'inscrivent ces évolutions. Il s'agit notamment d'assouplissements par rapport aux anciennes réglementations obsolètes et non adaptées au secteur rural. Il développe aussi les responsabilités de chacun des acteurs dans la défense incendie.

Pour plus de détails, le diaporama de son intervention est joint à ce compte rendu.

Suite à l'intervention d'un délégué, le président rappelle qu'il avait été fait le choix de séparer les interventions de contrôle opérationnel du SDIS du Doubs, des mesures de débits pressions réalisés par le syndicat pour des questions de planning et de disponibilités. Du matériel a été acheté en conséquence pour permettre des interventions sécurisées du syndicat. Cette année les essais ont démarré tardivement et ont été stoppé par l'arrêté sécheresse qui touche le département.

Pour conclure sur le sujet le président remercie de son intervention le SDIS et souligne le bon sens apporté par ce texte.

2. Rapport du président

Le président remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée d'automne.

Il rappelle les éléments importants de l'activité du syndicat depuis la dernière assemblée générale.

Ainsi, il explique que le syndicat s'est attaché à rendre le service public de la meilleure façon possible. La preuve de la satisfaction des abonnés est mesurée entre autre dans le cadre de la démarche ISO 9001 qui a fait l'objet d'un renouvellement cette année, de même que la certification ISO 14001.

Le président se félicite de l'implication du personnel dans cette démarche, car il est à noter que sur les deux jours et demi qu'est resté l'auditeur au syndicat, l'ensemble du personnel a été entendu.

Sur l'aspect technique, le rendement du réseau, stable à 85% reste très bon par rapport à l'étendu du réseau.

La nouvelle salle des filtres donne satisfaction, après quelques difficultés de mise en route.

Le Président souligne l'importance des travaux réalisés et prévus en Haute Saône grâce au plan de relance du conseil départemental de Haute Saône.

M. Daniel Béliard détaillera les travaux réalisés sur le réseau cette année.

Le président présente le nouveau personnel embauché, notamment l'apprenti CAP canalisateur que le syndicat a décidé de prendre au sein de l'équipe travaux. Il explique le rôle de formation que doit jouer le syndicat pour permettre l'intégration des jeunes dans le monde du travail.

Un point important à l'ordre du jour qui sera débattu en premier lieu sera les demandes d'adhésion de deux nouvelles communes, à savoir Valay et Venere, dont les maires sont présents au sein de l'assemblée.

En conclusion, le président se dit satisfait des résultats, et remercie l'implication de chacun, que ce soit du personnel qui œuvre à la bonne marche du service que les élus qui l'accompagnent dans les décisions.

3. Demande d'adhésion des communes de Valay et Venere

Le Président invite la Maire de Valay et le Maire de Venere à se présenter devant l'assemblée en expliquant leur motivation d'adhésion. Les deux maires expliquent que s'est une suite logique à la vente d'eau en gros qui est pratiqué par le syndicat, qu'ils sont satisfaits des relations et qu'ils souhaite continuer en régie l'exploitation de leur réseau d'eau, via le syndicat.

Ensuite, le Président présente à l'assemblée en chiffres les deux communes.

	SIEVO	VALAY	VENERE
Tarif part fixe	50,80	95	0
Tarif part variable	1,16 (250 m3) 0,95 (>250m3)	1,8 (<120m3) 1,6 (<360m3) 1,3 (>360m3)	1,15 (<200m3) 0,95 (>200m3)
Nombre abonnés	11 000	313	110
Volume annuel vendu	1 400 000	30 000	11 365
Etat réseau		bon	bon

	VALAY	VENERE
Excédent	148 773	0
Déficit	561 778+ 170 000 = 731 778	0
Dette	583 005	À venir sur travaux (150 000 euros)
Recettes vente d'eau en gros	18 000	7 000
Recettes de fonctionnement avec tarif communal actuel	70 000	12 000
Recettes de fonctionnement avec tarif SIEVO	50 000	18 000

Il explique que la situation des deux communes a été étudié en bureau qui a émis un accord de principe favorable sur l'adhésion des deux communes, à condition de pouvoir pratiquer un tarif différencié sur la commune de Valay pour absorber une partie de la dette très importante (pour rappel le syndicat à une dette de 150 000 euros), dans un principe de solidarité responsabilité.

La réponse de la préfecture du Doubs sur la différenciation des tarifs est qu'il est possible, dans le cas de Valay, pour motif d'intérêt général, tenant compte de la dette financière de la commune de pratiquer sur une période inférieure à 10 ans de façon dégressive, un tarif différencié.

Après débat, le comité syndicat valide à l'unanimité l'adhésion des communes de Valay et Venere au sein du syndicat, à compter du premier janvier 2017. Le tarif 2017 de Valay celui pratiqué actuellement par la commune. Les tarifs des années suivantes seront validé par l'assemblée, selon le principe évoqué ci-dessus pendant 9 ans.

Le président rappelle la procédure d'adhésion, prévus à l'article L 5211-20 du CGCT, nécessitant une validation à la majorité qualifiée par les communes de ces adhésions.

4. Rapport financier du trésorier

M. Gilles ARNOULD présente rapidement l'état des finances du syndicat qui présente un très faible endettement. Il précise un bon taux de recouvrement supérieur à 99%.
Le président note le travail efficace de la trésorerie de Pouilley les Vignes.

5. Etat d'avancement du programme de travaux,

M. Daniel Béliard dresse l'état des travaux réalisés depuis la dernière assemblée générale.

Le syndicat a ainsi déjà investi plus de 600 000 euros depuis le début de l'année.
Les chantiers se sont bien passés. Le Maire de Pouilley Français fait part à l'assemblée de sa satisfaction sur le bon déroulé des travaux dans sa commune.
Les travaux sur la commune d'Etrabonne, vont démarrer à partir de novembre. Il seront réalisés par l'entreprise CLIMENT de Saône, retenu par l'appel d'offres.
Cette entreprise enchainera sur les chantiers de Chemaudin, Burgille et Sauvagny.

Les travaux du plan de relance initialement prévus en 2016 sont décalés en 2017. M. Daniel Beliard rappelle qu'ils concernent plus de 1.2 millions d'euros.
Les appels d'offres sont en cours pour ces travaux.

6. Compte rendu de la visite annuelle du patrimoine bâti,

M. Raymond BALLOT présente ensuite les travaux à réalisés suite à sa visite des sites :

Courchapon: étudier automatisation des 6 portes de garages (devis signé avec JAVEY pour 15 000 euros H.T.)

Saint vit: abattage arbres menaçants, Vérification toiture plate

Bonboillon: peinture porte

Chancey: étanchéité extérieure local, peinture porte et local

Motey: réfection façade et local, élagage arbres

Montagney: peinture porte

La plupart de ces travaux seront réalisés par nos équipes techniques.
Il note un bon entretien général des sites

7. Rapport de certification

M. Didier ROLLET présente les résultats de l'audit externe effectué par VERITAS pour le renouvellement des certificats ISO 9001 et 14001, en version 2015, nouvelle version de la norme intégrant davantage la satisfaction client et la prise en compte du cycle de vie des produits pour la partie environnementale.

Il n'y a eu qu'une non-conformité concernant une référence réglementaire sur la gestion des déchets.

Par conséquent, le renouvellement pourra être validé à nouveau.

Il félicite à son tour l'ensemble du personnel pour ces bons résultats, preuves du professionnalisme des équipes.

8. Assainissement non collectif

M. Didier ROLLET explique que notre recul sur le fonctionnement du SPANC, les difficultés d'équilibre budgétaire, l'évolution de la réglementation, les contrôles de bon fonctionnement qui approchent, nous incitent à poser le problème de la facturation du SPANC et de le remettre à plat.

Il rappelle que le SPANC est composé de missions obligatoires (contrôles conception/réalisation, diagnostic de l'existant, périodique de bon fonctionnement) et facultatives (vidange des fosses, réhabilitation).

Le sujet a été étudié en bureau qui propose les principes suivants.

Concernant la fréquence pour le contrôle de bon fonctionnement, le SIEVO était parti sur 6 ans initialement. M. ROLLET explique que le bureau propose une fréquence qui dépend du type de filières, certaines étant plus contraignantes que d'autres en termes de suivi. La proposition est donc de 6 ans pour les installations autres que celles qui comportent des équipements électriques, mécaniques, électroniques ou pneumatiques pour lesquelles la fréquence serait de 3 ans.

Concernant la tarification, le principe actuel est une tarification forfaitaire suite à chaque contrôle. Cette tarification pose un problème budgétaire pour le service car elle ne permet pas des recettes régulières permettant de faire face aux frais de fonctionnement minimum du service (accueil usagers et communes, conseil aux entreprises, entreprises, avants projets..., veille réglementaire et technique, formation, frais informatique et logiciel, équipement, ...)

Par conséquent une tarification de la redevance d'assainissement non collectif de façon annuelle semblerait plus appropriée. Une tarification à l'acte perdurerait pour le contrôle de conception et contrôle à la vente.

Il est proposé un tarif de 24 euros par an pour les installations sans équipements électriques, mécaniques, électroniques ou pneumatiques et 36 euros par an pour les autres.

Le contrôle de conception serait de 115 euros et celui de vente de 75 euros.

Des pénalités correspondant au double des redevances seraient prévues.

Pour les installations de plus de 20 EH, la réglementation imposant un contrôle annuel, la redevance pourrait être de 100 euros pour couvrir les frais.

La redevance semestrielle commencerait à courir dès un premier contrôle réalisé c'est-à-dire, diagnostic initial, contrôle périodique, contrôle exécution, contrôle de vente.

Après débat, l'assemblée valide à la majorité le nouveau règlement de service incluant ces modifications (2 abstentions), et à l'unanimité les nouveaux tarifs.

Les usagers seront informés d'ici la fin d'année de ces modifications.

Un délégué pose une question sur les opérations réhabilitées de la Communauté de Communes du Val de Pesmes (CCVP).

M. Didier ROLLET explique que la situation est délicate sur ce territoire. En effet du fait de sa dissolution au premier janvier 2017, la CCVP a reçu un courrier de l'Agence de l'eau pour solder les dossiers en cours avant fin octobre. Pour l'instant nos interventions sont suspendues. Le Président de la CCVP a écrit à la préfecture pour les alerter de la situation dans laquelle les usagers sont mis. Certains ont signé des devis et sont donc engagés vis-à-vis des entreprises.

Nous sommes dans l'attente d'une position officielle de l'agence de l'eau.

9. Délégation au président pour ligne de trésorerie

Le président explique qu'il conviendrait de lui donner une délégation pour lui permettre d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 euros maximum si nécessaire. Le cas s'était produit l'année dernière suite à un décalage entre les factures de travaux neufs et les recettes de subvention.

Le comité syndical autorise cette délégation.

10. Ouverture de crédits 2017

Les délégués valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le président propose une autorisation de dépenses en investissement pour 2017 pour 600 000 euros (25% des crédits 2016) répartis sur les chapitres 20 (Etudes) pour 50 000, 21 (Matériels) pour 100 000 euros et 23 (Travaux) pour 450 000 euros.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette autorisation de crédits

11. Divers

Le président est interpellé par un délégué sur le devenir du syndicat par rapport à la loi NOTRe, plus particulièrement sur la position du Grand Besançon et des 14 communes concernées sur le syndicat.

Le président explique qu'il existe effectivement une possibilité de retrait de la CAGB du syndicat, qui mettrait en péril cette solidarité, initié il y a plus de 60 ans par la création de ce syndicat intercommunal. Il serait incompréhensible, tenant compte des bons résultats du syndicat et de sa bonne gestion que la CAGB se retire, entraînant la disparition du SIEVO. Rappelons que ces communes ont à l'époque sollicité le syndicat pour avoir une ressource suffisante et permettre leur développement.

Un retrait obligerait les communes hors CABG à reconstruire une structure beaucoup moins solide sur le plan financier, technique et humain. En effet, la complexité du réseau

et les enjeux par rapport à la ressource de Saint Vit, primordiale pour le syndicat font qu'en cas de retrait c'est la colonne vertébrale du syndicat qui serait supprimée. Tous les efforts passés de nos prédécesseurs pour structurer la gestion de l'eau potable en régie, et la sécuriser seraient balayés d'un revers de main. La solution serait inévitablement un affermage de la nouvelle structure au sein des intercommunalités restantes car leur taille ne permettrait pas d'employer suffisamment de disposer toutes les compétences du personnel actuel du SIEVO en assurant un service de même qualité.

Les délégués rejoignent cette réflexion et manifestent leur attachement à la structure existante.

Le président espère que la position de la CAGB se fera connaître officiellement très rapidement et ira dans le sens de l'intérêt général et de la conservation de la régie de proximité en n'oubliant pas l'histoire qui a uni les communes.